

MOHAMED EN NACER BOURENANE[*]

Éléments pour une approche critique de la question de l'immigration algérienne en France[**]

L'immigration maghrébine et plus particulièrement l'immigration algérienne en France ont été et continuent encore d'être au centre des préoccupations. Un nombre relativement élevé de travaux et d'études leur ont été consacrés. Ils paraissent couvrir la quasi-totalité des aspects de la vie et de l'histoire de cet ensemble social qui semble poser un problème du double point de vue de la société d'accueil et de la société d'origine.

Pourtant ces travaux méritent, au moins en partie, un examen critique. Celui-ci ne concernerait pas tant ce qu'ils apportent, il prendrait pour objet la façon dont la question de l'immigration est traitée. Les études sur l'immigration s'inscrivent en règle générale dans le cadre de la "connaissance militante". Leur objectif avoué ou non est de déboucher sur des actions en "faveur" (toujours !) d'un ensemble posé préalablement comme marginal ou marginalisé, non inséré ou mal inséré socialement. Considéré selon le cas comme source ou comme déversoir et dépotoir de tensions sociales, sa transformation constitue la toile de fond de la production des études et des connaissances. En la situant dans une telle perspective, il ne serait pas étonnant de voir l'immigration réduite au stade d'ensemble social passif pour lequel on réfléchit, sans lequel on décide et sur lequel on agit.

Malgré tout l'intérêt que peut représenter une telle lecture de la réalité sociale au plan politique, celle-ci ne va pas sans voiler, déformer partiellement et tronquer la situation historique analysée. Ainsi a-t-on souvent tendance à traiter globalement de l'immigration et de la communauté immigrée comme si elle constituait un ensemble dont la structure est simple, comme si les caractères communs à la population immigrée sont plus essentiels que les facteurs d'hétérogénéité, comme s'ils étaient les déterminants exclusifs de son évolution. Les rapports des immigrés à leur société d'origine sont du reste appréhendés de la même façon. Dans ce cadre on fait souvent comme si cette dernière se confondait avec le pouvoir d'Etat, comme si elle n'était pas (tout autant que l'Etat) une structure complexe et vivante, soumise à des luttes entre des forces sociales aux intérêts parfois convergents et par moments divergents.

Cela a une double conséquence. La première se situe au niveau de la connaissance et la seconde au niveau de l'action.

Lorsqu'on examine les données disponibles, notamment celles fournies par les recensements, on est frappé par leur pauvreté. Elles cessent en

effet d'être opératoires dès le moment où on cherche à sortir du carcan des généralités simplificatrices, des agrégats et des moyennes.

Lorsqu'on analyse les actions arrêtées par les autorités, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou transnationales, on se rend compte du fait qu'elles n'intègrent ni dans leur élaboration, ni dans leur mise en oeuvre les complexités sociales réelles. Tout se passe comme si une mesure ou une action unique ne peut induire qu'un seul effet en "milieu immigré", comme si les différenciations sociales en son sein ne peuvent produire des effets multiples.

I - Les données sociales sur l'immigration algérienne et leurs limites

1.1. - Quelques caractéristiques socio-démographiques

Malgré un taux de croissance démographique relativement élevé, le poids relatif de la population immigrée d'origine algérienne au sein de la population étrangère ne semble pas avoir sensiblement varié durant les deux décennies écoulées. Au même moment, il n'a cessé de baisser au sein de la population maghrébine passant de 83 % en 1962 à 57 % en 1979.

Ce premier constat se double d'un second, celui de la diminution relative du volume de population après 1975. Après avoir doublé entre 1962 et 1975, celle-ci tend depuis à régresser. Une telle évolution semble confirmer la baisse relative des effectifs des moins de 5 ans en 1975. La base réduite de la pyramide des âges en 1975 ne peut être imputée à une quelconque sous-déclaration (hypothèse retenue par les responsables algériens du commissariat national aux recensements), elle semble traduire un changement de comportement au plan de la fécondité.

La pyramide des âges fait également ressortir un autre trait caractéristique de la population immigrée [1], la différence du poids de l'élément féminin entre les moins et les plus de 25 ans. Cela semble résulter d'un phénomène déjà connu, la modification de la nature de l'immigration durant la dernière décennie. Celle-ci a bien plus concerné les familles d'immigrés déjà résidents que des immigrés isolés. Elle traduit aussi l'autonomie croissante de l'immigration vis-à-vis de l'Algérie au plan de sa reproduction démographique.

Répartition des immigrés algériens selon le lieu de naissance et la situation familiale [2]

Évolution relative de la population des résidents algériens et maghrébins en France[1]

| Année | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Algériens % | 100 | 113 | 120 | 120 | 121 | 125 | 132 | 143 | 164 | 178 | 188 | 199 | 205 | 208 | 189 | 195 | 193 | 184 |
| Algériens % Maghrébins | 83 | 83 | 80 | 79 | 76 | 74 | 74 | 72 | 72 | 71 | 70 | 67 | 65 | 64 | 61 | 60 | 59 | 57 |
| Algériens % étrangers | 21 | 23 | 23 | 22 | 22 | 22 | 19 | 19 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 19 | 20 | 20 | 19 |
| Maghrébins % | 100 | 114 | 125 | 128 | 134 | 140 | 148 | 165 | 190 | 207 | 223 | 248 | 262 | 270 | 261 | 271 | 272 | 268 |
| Maghrébins % étrangers | 25 | 28 | 29 | 28 | 29 | 29 | 25 | 27 | 29 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 32 | 33 | 33 | 33 |

| Origine | Né en Algérie | Né en France | Ensemble des immigrés | |
|---|--------------------|--------------|-----------------------|-----|
| S I T U A T I O N | Isolé | 9 | 6 | 8 |
| | Famille en France | 60 | 92 | 74 |
| | Famille en Algérie | 31 | 2 | 18 |
| | Total | 100 | 100 | 100 |
| | Ensemble | 54 | 45 | 100 |

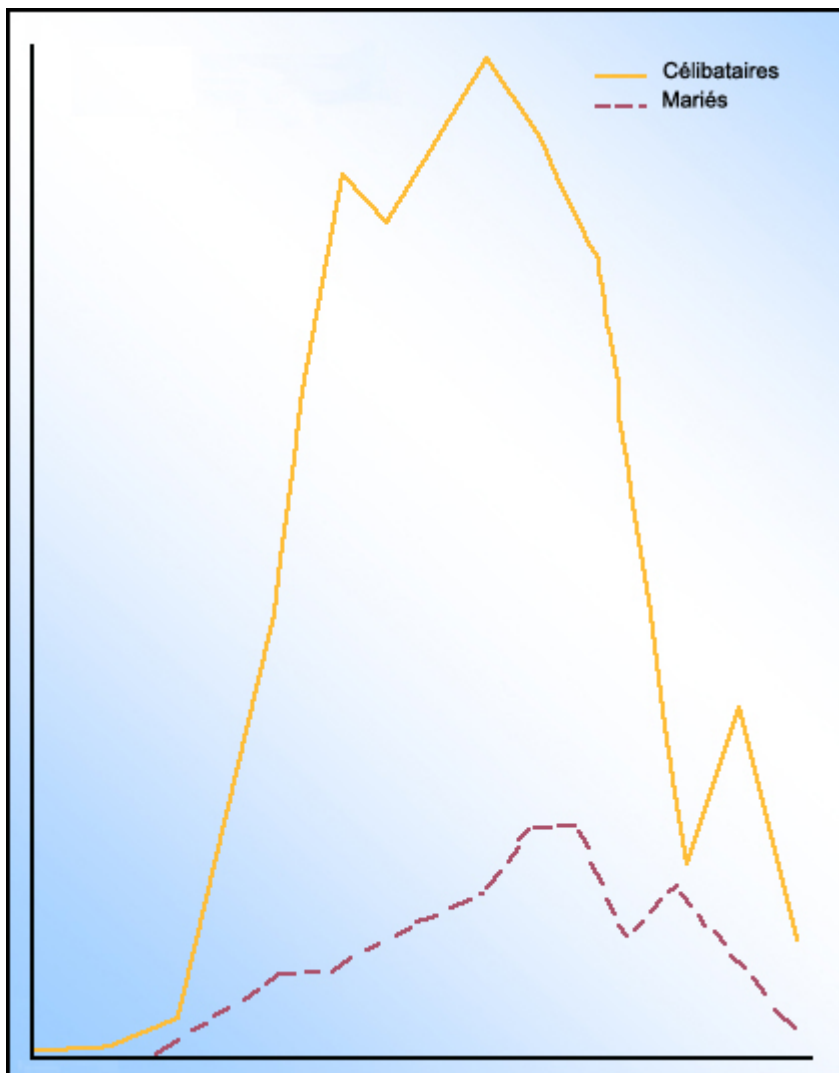
Cela est également confirmé par la comparaison des valeurs que prend le rapport de masculinité en fonction de la situation matrimoniale et l'âge. Au-delà de 25 ans, il est élevé aussi bien chez les célibataires que chez les mariés. L'observation de l'allure de la courbe des rapports de masculinité permet de voir aussi que le nombre de ménages où le conjoint n'est pas résident s'élève avec l'âge, lorsqu'on ne prend pas en ligne de compte la date d'installation^[3]. L'intégration de cette variable montre que la population ayant immigré entre 1969 et 1971 se comporte quelque peu différemment. Le rapport de masculinité atteint pour cette frange les valeurs les plus élevées observées.

Rapports de masculinité et date d'installation en France^[4]

| Année d'installation | Av. 1968 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|------------------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Rapp. de % masculinité | 198,8 | 244,7 | 303,2 | 297,9 | 478,7 | 222,5 | 244,4 | 170,9 | 236,1 |

Si la proportion des célibataires est plus élevée au sein de la population immigrée en comparaison avec la population résidente en Algérie, tout comme dans ce pays, la nuptialité tend à être générale pour les femmes de plus de 30 ans.

Rapports de masculinité
Population Algérienne immigrée
(Recens. 1975)



TABLEAU

Répartition de la population immigrée et résidente en Algérie selon la situation matrimoniale, l'âge et le sexe

Population immigrée masculine

| Situation matrimoniale | 0-14 ans | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65-69 | 70-74 | 75 et + |
|------------------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Célibataires | 100 | 99 | 82 | 37 | 21 | 17 | 15 | 14 | 14 | 14 | 14 | 19 | 24 | 20 |
| Marié | — | 1 | 18 | 62 | 78 | 82 | 84 | 83 | 82 | 82 | 79 | 71 | 61 | 60 |
| Veuf et divorcé | — | — | — | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 4 | 4 | 7 | 10 | 15 | 20 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Population masculine résidente en Algérie

| Situation matrimoniale | 0-14 ans | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65-69 | 70-74 | 75 et + |
|------------------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Célibataires | 100 | 98 | 71 | 30 | 9 | 4 | 3 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Marié | — | 2 | 28 | 69 | 90 | 95 | 96 | 96 | 96 | 95 | 94 | 91 | 89 | 80 |
| Veuf et divorcé | — | — | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 | 5 | 8 | 10 | 19 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Population féminine immigrée

| Situation matrimoniale | 0-14 ans | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65-69 | 70-74 | 75 et + |
|------------------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Célibataires | 100 | 95 | 43 | 10 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 5 | 8 | 7 | 8 |
| Mariées | — | 5 | 56 | 88 | 93 | 94 | 92 | 89 | 83 | 72 | 57 | 40 | 28 | 20 |
| Veuves et divorcées | — | — | 1 | 2 | 3 | 4 | 6 | 9 | 15 | 25 | 38 | 52 | 65 | 72 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Population féminine résidente en Algérie

| Situation matrimoniale | 0-14 ans | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65-69 | 70-74 | 75 et + |
|------------------------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| Célibataires | 100 | 76 | 31 | 11 | 4 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Mariées | — | 23 | 65 | 83 | 90 | 89 | 84 | 77 | 70 | 58 | 49 | 38 | 27 | 14 |
| Veuves et divorcées | — | 1 | 4 | 6 | 6 | 9 | 15 | 22 | 29 | 41 | 50 | 61 | 72 | 85 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Cette similitude entre les comportements des populations immigrées et résidentes en Algérie se retrouve également au niveau de l'évolution de la taille des ménages. Lorsqu'on exclut les célibataires, la taille moyenne des ménages passe de 3,84 à 5,08 en 1975. Elle s'est située selon l'enquête INEAP à 6,6 en 1980. Elle était de 6,77 en Algérie (1977). Cette tendance à la constitution de familles de dimensions plus importantes n'est pas forcément la conséquence d'une élévation du taux de fécondité, elle peut être une forme de réponse à la crise économique. En Algérie, la même tendance a été observée durant la décennie écoulée. Elle a permis une économie d'échelles au plan de la consommation et a constitué un procédé efficace dans l'accroissement des revenus et de l'épargne des ménages.

Au terme de cet examen des caractéristiques socio-démographiques une question reste posée, celle de savoir si celles-ci rendent compte des processus qui ont concerné l'ensemble de la population immigrée ou seulement certaines de ses composantes. Quel que soit l'aspect considéré, ce type de présentation ne permet pas d'y répondre.

Conçues selon une vision homogène de la population immigrée, ces données ne peuvent que la conforter.

1.2. - Quelques caractéristiques socio-économiques

La première caractéristique de la population immigrée réside dans le fort taux de scolarisation des enfants de moins de 16 ans. Il atteignait 98 % en 1975. En Algérie, il était de 71 % en 1977. Ceci signifie qu'à moyen terme, avec l'extinction des générations les plus âgées, l'analphabétisme qui concerne 43 % des hommes et 27 % des femmes immigrés deviendra négligeable.

Un autre trait distinctif de la population immigrée, le fort taux d'alphabétisation des femmes. Celles-ci ont un niveau d'instruction plus élevé que celui des hommes.

Niveau d'instruction de la population immigrée [5]

| Niveau d'instruction | Nul | Primaire | Secondaire | Supérieur | Total |
|----------------------|-----|----------|------------|-----------|-------|
| Hommes | 43 | 27 | 29 | 1 | 100 |
| Femmes | 27 | 33 | 39 | 1 | 100 |

Ceci pose le problème de la signification de la scolarisation différentielle. Traduit-elle une mise au travail plus précoce de l'élément masculin ou est-elle conçue comme un moyen d'élévation de la "valeur matrimoniale" de la femme. Les données disponibles ne permettent pas de répondre à ce type de question. Une réponse positive à la seconde question paraît plus plausible d'autant que le taux d'analphabétisme est élevé chez les hommes et que le taux de charge par occupé masculin connaît une tendance à l'élévation. Pour les deux sexes, il serait passé de 2,3 en 1975 à 4,5 en 1980 [6]. Ceci est la conséquence directe du recul de l'occupation : 48 % des occupés de 1975 ne l'étaient plus en 1980 [7]. Cela rend pressant la mise au travail des femmes [8].

Évolution de la population immigrée occupée [9]

| Secteur \ Année | 1975 | 1980 | 1980/1975 % |
|--|------|------|-------------|
| Agriculture | 1,2 | 0,4 | 21 |
| Industrie agro-alimentaire | 2,3 | 0,8 | 22 |
| Industries énergétiques et d'équipements | 34,7 | 31,6 | 58 |
| Industrie des biens de consommation | 6,5 | 10,8 | 103 |
| BTP | 31,3 | 24 | 48 |
| Commerce et Transport | 20 | 22,9 | 71 |
| Autres (Services non marchands) | 4 | 9,5 | 126 |
| Total | 100 | 100 | 62 |

Ce tableau montre qu'il y a une reconversion en cours au plan de l'emploi. Parmi les divers secteurs d'activité, seuls les services et dans une moindre mesure l'industrie des biens de consommation ont connu un accroissement.

Le recensement français de 1975 fournit une donnée fort intéressante, l'âge des actifs selon la C.S.P. Le calcul de l'âge moyen des occupés dans chaque C.S.P. met en relief le bas-âge des industriels (moins de 31 ans). Cela amène à s'interroger sur leur origine sociale et géographique, sur la nature et le volume de leurs activités ainsi que sur l'origine de leurs capitaux.

Âge moyen des actifs algériens selon la C.S.P.

| C.S.P. | Agriculteurs exploit. | Salariés agricoles | Industriels | Contremaîtres | Ouvriers qualifiés |
|-----------|-----------------------|--------------------|-------------|----------------|--------------------|
| Âge moyen | 45,39 | 38,25 | 30,82 | 38,02 | 36,34 |
| C.S.P. | Ouvriers spécialisés | Mineurs | Manœuvres | Gens de maison | Ensemble |
| Age moyen | 37,32 | 37,01 | 37,27 | 47,53 | 37,39 |

L'incapacité dans laquelle on se trouve pour répondre à ces interrogations amène à poser le problème de la finalité sociale de ce mode d'élaboration et de présentation des données. La pauvreté des analyses que l'on peut faire dans ce cadre pousse inévitablement vers des approches globalisantes, générales et simplistes. Les immigrés ne peuvent être considérés sur cette base qu'en tant qu'ensemble homogène aux plans démographique, économique, social, culturel, politique, etc...

Ce mode de traitement des données n'est pas neutre. Au risque de choquer, il nous semble y retrouver le simplisme des sciences sociales de l'âge colonial qui à travers l'image du sauvage (par exemple celui de l'exposition coloniale de 1931) confortait l'idée d'appartenance à une société "meilleure", "policée", où on est entre "gens civilisés", et appuyait les discours sur la nécessaire "générosité" de la "mère patrie" et sur son humanitarisme.

II - Les conceptions actuelles de l'insertion et de la réinsertion et leurs limites

Le mode de connaissances dont nous venons de rappeler quelques aspects tend à se prolonger au plan de l'action par des propositions visant à assurer l'insertion ou la réinsertion (selon le cas) des immigrés ; en fait de la COMMUNAUTE immigrée.

2.1. - L'insertion, son contenu, et ses limites

Les orientations politiques du pouvoir français dans le domaine de l'immigration s'articulent principalement autour de la nécessaire insertion des immigrés dans la société française. Le discours sur la nécessité d'intégrer dans les circuits économiques et sociaux les immigrés, de promouvoir la "compréhension mutuelle" entre les "communautés immigrée et française"^[10] et d'assurer une lutte efficace contre le racisme est de plus en plus développé au plan officiel.

Progressivement, on semble s'acheminer vers une problématique d'intégration nécessaire (et inévitable) des "communautés étrangères au sein de la communauté nationale française". Dans ce cadre, on ferait comme si les immigrés de la seconde génération étaient des citoyens à part entière. Aussi, le retour semble ne plus être l'unique éventualité envisagée.

Plusieurs propositions sont avancées dans ce sens. Elles ont trait aux conditions sociales de logement et de formation, à la participation des populations immigrées aux structures locales ou régionales chargées des problèmes de l'immigration, à un "apprentissage" familial des coutumes et de la législation française par les immigrés et à une meilleure information des français sur la réalité des immigrés.

Plusieurs questions méritent d'être envisagées dans ce cadre. Elles concernent l'insertion. Que cache et que recouvre une telle notion ? qu'elle est la fonction sociale de cette conception "compréhensive" et

généreuse des immigrés ? pourquoi une telle conception et quelle efficacité sociale peut-on en escompter ?

Parler d'insérer les immigrés algériens suppose que cette population vit en marge de la société française. Autrement dit, elle n'en constitue pas une composante importante ou du moins elle ne se conforme pas dans sa reproduction à la logique d'ensemble et aux normes régissant cette société.

Une telle conception nous paraît pour le moins simpliste. Comme toutes les formations sociales à économie de marché, la France obéit dans son fonctionnement à un ensemble de règles qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici et qui sont principalement fondées sur la satisfaction des besoins sociaux par le marché. Dans ce cadre, celui-ci apparaît comme la structure essentielle à l'intégration sociale. Qu'en est-il pour les immigrés ? Ceux-ci ont recours tout autant que les indigènes au marché, tant au plan de l'utilisation de leur force de travail ou de leurs capitaux qu'au niveau de leur reproduction.

Or on peut constater à travers l'analyse des effets de la reproduction sociale marchande que celle-ci tend à structurer l'espace social sur la base de la discrimination entre les nantis, les moins nantis et les démunis en "argent". Ce mode de reproduction tend en période de crise à aggraver les inégalités et à les rendre insupportables pour ceux-là mêmes qui en font les frais. Dans ce cadre, on peut dire sans grand risque de se tromper, qu'il y a un processus de marginalisation structurelle. Il concerne certaines catégories sociales et ce indépendamment de leurs composantes ethniques ou de leur origine géographique. Les analyses faites de la politique sociale en France durant la décennie écoulée le montre bien. Un autre indice peut être fourni par l'examen des données sur les demandeurs d'emploi. Parmi ces derniers, 89 % étaient français en 1980.

Évolution relative des demandes d'emploi

| Année | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Algériens | 100 | 171 | 266 | 237 | 303 | 347 | 347 | 349 |
| Algériens Maghré. % | 69 | 65 | 65 | 66 | 67 | 67 | 67 | 65 |
| Algériens Etrang. % | 34 | 34 | 34 | 33 | 35 | 35 | 34 | 33 |

Cela ne signifie pas que les immigrés ne font pas l'objet d'une discrimination particulière. Celle-ci existe et peut être observée dans divers domaines de la vie sociale. Cependant, elle nous semble demeurer moins déterminante et moins essentielle que les discriminations de type structurel qui les engendrent pour partie au

moins, celles qui sont liées à la nature marchande de la reproduction sociale.

Le discours sur l'insertion nous semble être dans ce cadre un élément permettant de relativiser et de lisser en quelque sorte les inégalités sociales entre français, de les rendre plus acceptables et de les faire intérioriser par ceux-là mêmes qui les subissent. Il doit aider au développement d'un certain paternalisme réconfortant (pour les français) en direction d'une population censée être dans sa totalité dans une situation plus mauvaise. Ce discours permet au même moment d'occulter les inégalités sociales qui traversent les populations immigrées et les rapports d'exploitation dans lesquels ils sont inscrits, relations qu'on ne peut mettre à jour sans y impliquer l'ensemble des structures de la société dont ils sont partie intégrante.

Deux questions pourraient être posées à ce niveau :

- Est-ce que l'insertion telle qu'elle est envisagée ne correspond pas à une volonté politique et sociale de "définition" de la fonction sociale d'une immigration qui a ses propres projets. Cette population serait déjà intégrée mais selon un mode ne correspondant pas aux attentes du pouvoir.
- Est-ce qu'on ne cherche pas, à travers un train de mesures non spécifiées selon les catégories sociales, à opérer, sur la base de cette forme d'insertion, une sélection des "assimilables" ?

Dans ce cadre, et sans vouloir nier ou minimiser l'apport de la gauche à la question de l'immigration, il nous semble pouvoir avancer que la représentation actuelle de l'immigration est directement édictée par la situation économique et sociale de la France au double plan interne et international.

Au plan interne, elle est le pendant indispensable à la lutte contre le travail au noir et contre la structure "duale" de l'économie. Elle est également nécessaire si on veut produire une accélération des processus encore trop lents d'assimilation et de francisation si indispensables à un pays ayant une structure démographique comme la France (avec ce que cela induit comme effets aux plans socio-économique et politique). Au plan international, elle constitue une pièce maîtresse dans la stratégie de redéploiement que cherche à opérer la France aux divers niveaux économique, culturel, politique, etc... pour sortir de la crise. Ainsi donc, cette conception de la réinsertion remplit une fonction sociale essentielle dans la réalisation des projets initiés par le pouvoir en France. Deux autres finalités peuvent lui être attribuées. D'une part elle confère et conforte l'idée de générosité et de droiture du pouvoir dans un contexte où la défense des droits de l'homme constitue une préoccupation non négligeable pour de larges composantes de l'opinion publique. Elle assure d'autre part, de façon probablement inconsciente et non voulue par le pouvoir, une réduction et une canalisation des formes les plus manifestes du racisme, en lui indiquant un champ d'expression et de manifestation admissible et tolérable, celui constitué par les étrangers (surtout algériens) pouvant être considérés

en situation administrativement irrégulière (qu'on songe ici au nombre de pays pour lesquels un visa d'entrée est en vigueur et surtout à la manière dont les refoulements d'Algériens ont été conduits durant le semestre écoulé).

Les nouvelles orientations en matière d'insertion découlent pour une part non négligeable du fait que l'immigration a cessé d'avoir les mêmes caractéristiques économiques et sociales. La croissance naturelle de la population (2.000 naissances par an pour l'immigration algérienne) et celle liée à la réunion des familles (6.000 par an) remettent partiellement en cause les mécanismes commandant, il y a encore moins d'une décennie, l'organisation de la reproduction de la force de travail et le processus de formation de la valeur. Ces orientations apparaissent de ce point de vue comme un essai de réponses à une réalité sociale partiellement nouvelle et une forme d'interprétation de ses nouvelles caractéristiques. Elle constituent et s'inscrivent en tant que forme de récupération et de luttes contre le développement au sein de la formation sociale française de contre-sociétés ayant des projets spécifiques, une stratégie plus d'adaptation que de participation à la lutte engagée par le pouvoir contre la crise (les changements d'activité, le regroupement familial en sont quelques formes) et des bases culturelles particulières. Il nous semble de ce point de vue que le maintien à ce jour des "particularités" culturelles résulte du rejet et de l'agression dont ces bases culturelles ont été l'objet. Il est à se demander si l'ouverture en leur direction qui semble s'annoncer ne va pas conduire à leur extinction partielle par leur fusion au sein de la culture dominante en France, les reléguant au stade de simples réminiscences, aboutissant à l'assimilation (et à la naturalisation de la population immigrée).

Cela se justifie d'autant que cette population est jeune et qu'elle prend de ce fait une grande part dans la réduction des coûts sociaux, imputable au capital. De ce point de vue, tout se passe comme si l'immigration prenait en charge une part des frais de la reproduction de la force de travail usée à la place et au lieu des détenteurs des moyens de production. Il est aujourd'hui largement établi que l'immigration a une plus faible consommation de soins que le reste de la population et que les caisses sociales réalisent des économies non négligeables, notamment par le non-versement systématique des retraites aux ayants droit et avec les modalités de paiement des allocations familiales en vigueur. Ainsi c'est l'ensemble du système de protection sociale qui fonctionne pour une part non négligeable grâce à cette population immigrée.

Les nouvelles orientations prises en matière d'immigration, reposent aussi sur les faibles performances enregistrées en matière d'insertion durant la décennie écoulée (pendant laquelle on a parfois eu tendance à identifier insertion et naturalisation) et sur les dangers potentiels que représenteraient les révoltes généralisées des jeunes immigrés. Cela vaut d'autant plus pour la population d'origine algérienne que son poids relatif dans la formation professionnelle n'a cessé de baisser et que la naturalisation soit demeurée faible.

Part relative des Algériens formés dans les CFPAs [1]

| Année | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Algériens % Etrangers | 48 | 40 | 42 | 40 | 34 | 34 | 32 | 33 | 34 |

[1] Source : AFPA.

TABLEAU

Acquisition de la nationalité française [2]

| Année | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Algériens | 100 | 116 | 88 | 85 | 74 | 94 | 110 | 123 | 131 | 160 | 226 |
| Maghréb. | 100 | 132 | 101 | 117 | 97 | 111 | 108 | 109 | 103 | 113 | 134 |

Acquisition de la nationalité française par les Algériens selon la durée du séjour **[3]**

| Durée | — 3 ans | 3 à 5 ans | 6 à 10 | 11 à 15 | 16 à 20 | 21 ans et + | Total |
|-----------------------|---------|-----------|--------|---------|---------|-------------|-------|
| Algériens naturalisés | 8,4 | 6,17 | 10,78 | 31,28 | 19,95 | 23,42 | 100 |

[3] Calculé à partir des mêmes sources.

Il est regrettable de ce point de vue qu'on ne connaisse pas précisément les caractéristiques de la population naturalisée.

La politique d'insertion telle qu'elle semble se dessiner risque de connaître les mêmes avatars que celle qui l'a précédée en matière d'immigration et dans le domaine social d'une façon plus globale, parce qu'elle ne se situe pas en rupture totale avec la politique de l'ancien pouvoir. Il nous semble qu'au plan pratique on demeure encore loin du minimum constitué par la recommandation faite le 18 décembre 1974 par la commission des communautés européennes pour assurer (au plus tard en 1980) "La pleine participation des migrants aux élections locales" et les résolutions prises dès 1964 par la conférence européenne des pouvoirs locaux (création de conseils consultatifs communaux d'immigrés). Il est à craindre en effet que l'application de ces mesures ne puisse se faire rapidement, malgré le caractère limité des effets bénéfiques qu'elles pourraient induire. Mais ce qui porte fondamentalement au scepticisme est le fait qu'on continue à croire à l'efficacité de politiques sociales d'une part conçues comme correctifs et palliatifs aux discriminations nées de la nature marchande de la reproduction sociale et d'autre part articulées autour de la définition a priori, à la place et au lieu des principaux concernés, de leurs aspirations. Il est intéressant de noter dans ce sens que les propositions faites par le groupe de travail présidé par Mme F. GASPARD (sur la base d'une initiative prise par le Secrétaire d'Etat chargé des immigrés, M. F. AUTAIN) reposent sur la nécessaire transformation des immigrés en tant que tout et sur la simple information des français (conçu en tant qu'ensemble également). Il est probable que la prise en compte de ces deux ensembles pris dans leurs diversités respectives produise d'autres types de propositions.

2.2. - Retour et réinsertion

Parallèlement à cette politique privilégiant l'insertion, les autorités centrales françaises continuent de mener et tendent même à renforcer dans le cadre de l'immigration algérienne, en accord et en coopération avec les autorités algériennes, une série de mesures devant déboucher sur le retour en Algérie d'une partie des immigrés, sur leur "réinsertion" dans leur pays d'origine.

Du côté français, cela se situe principalement à la suite de l'échange de lettres algéro-français du 18 septembre 1980. Il était prévu dans ce cadre le retour annuel de 35.000 travailleurs par an.

Du côté algérien, cela s'inscrit dans un plan de réinsertion de 400.000 travailleurs entre 1981 et 1990. La réinsertion est conçue ici comme un acte de recouvrement de la souveraineté nationale par l'élimination de l'une des plus graves séquelles héritées de la période coloniale et de l'un des instruments de coercition et de chantage dont dispose l'ancienne autorité coloniale. Elle correspond également à la volonté affirmée de mobiliser les capacités humaines disponibles à l'étranger dans le cadre de la réalisation des différents plans. De ce point de vue, il n'y a pas eu de changements dans la façon dont la question de l'immigration est envisagée depuis l'accession du président CHADLI au pouvoir. La donnée nouvelle réside dans le fait qu'elle met en jeu le pouvoir français. Dans cette perspective, les immigrés en France se présentent comme des agents appelés à s'inscrire dans un cadre juridique, politique, économique et social défini pour eux (et pratiquement sans eux).

Il y a lieu de s'interroger ici sur ce que recouvre cette notion de réinsertion, sur la fonction sociale de l'immigration dans le cadre de la coopération algéro-française et sur l'efficacité qu'on peut en escompter.

Peut-être autant sinon plus que la notion d'insertion, celle de "réinsertion" repose sur une définition précise du rapport de l'émigration algérienne à la société dont elle est issue. Elle serait dans ce cas dans une position d'extériorité sociale c'est-à-dire déconnectée des circuits formels et informels de la reproduction sociale. Elle serait donc "hors circuits" du fait de la désarticulation sociale de son évolution. Son intégration et son "retour" au sein de sa société d'origine ne peuvent se faire de manière automatique, ils nécessitent la définition d'actions et la mise en place de moyens spécifiques et appropriés. Diverses solutions ont été envisagées et sont mises en oeuvre pour assurer la réinsertion. Certaines ont eu un caractère institutionnel et spécifique portant sur des catégories précises (réinsertion par l'intégration dans des unités industrielles), d'autres sont plus générales et concernent l'ensemble des émigrés qui envisagent le retour (mesures en matière d'importation, etc...). Tout en maintenant ces dernières solutions, une plus grande attention semble être accordée à l'intégration structurée et prédéterminée par l'Etat.

Au-delà des types de solutions envisagées, la réinsertion est considérée comme un processus d'intégration d'une population marginale, devenue à la limite partiellement étrangère à sa société originelle. La critique déjà

formulée à propos de l'insertion vaut de ce point de vue pour la réinsertion. Penser que les émigrés ne sont pas insérés revient à vouloir nier l'existence d'un certain nombre de réalités sociales qui touchent directement au mode de reproduction des diverses composantes sociales algériennes. Sans vouloir nous étendre sur cet aspect (du reste important dans l'analyse de l'évolution de la société algérienne), il y a lieu de rappeler un certain nombre d'indicateurs qui tendent à prouver que les "émigrés" sont parfaitement intégrés et constituent un élément essentiel de la reproduction sociale. L'instauration et l'épanouissement d'un marché parallèle de changes qui s'est accompagné d'une chute sensible des transferts de devises vers l'Algérie a reposé sur l'existence de l'émigration algérienne en France. Bien plus que de petites sommes, ce sont des capitaux accumulés durant la décennie écoulée par le secteur privé industriel et commercial qui ont été transférés (la demande était telle que le Dinar algérien était acheté par les émigrés au quart de sa valeur). La mise en place et l'existence actuelle de circuits d'approvisionnement réguliers des marchés algériens en biens de consommation français en est un autre indicateur. Le rôle joué depuis quelques années par les "anciens émigrés dans le petit transport ainsi que dans la collecte et la commercialisation des fruits et légumes en est une autre preuve.

En parlant de réinsertion, on tend (probablement de façon involontaire) à occulter le rôle joué par certaines composantes de l'émigration dans la reproduction sociale de la société algérienne, dans le renforcement de certaines forces sociales et dans la récupération sociale des émigrés par celle-ci. On tend aussi à oublier que l'émigration finance indirectement et de façon institutionnelle l'éclosion et la multiplication de petites entreprises artisanales (parfois non déclarées) dans le B.T.P. On tend également à passer sous silence le rôle important joué par l'émigration dans la reproduction d'une partie de sa force de travail en Algérie et ce qu'elle autorise comme maximisation de la plus-value. Ainsi, l'entretien partiel (grâce aux mandats, aux allocations familiales et aux biens de consommation envoyés à leurs familles par les émigrés) de la force de travail assure une réduction du coût de la reproduction de la force de travail et permet d'accroître la masse de plus-value. Il y a lieu de ce point de vue de réviser la conception qui ne voit dans les sociétés d'où on émigre qu'une réserve pour le compte des sociétés d'immigration.

Parler de réinsertion en général revient à passer sous silence les complexités que nous venons d'esquisser et probablement d'autres encore.

Les solutions envisagées actuellement, notamment celles s'inscrivant dans le cadre de l'échange de lettres algéro-français, doivent être comprises et interprétées comme une volonté de redéfinir le rôle et la fonction de l'émigration algérienne au sein des sociétés française et algérienne. Trois formules sont retenues dans ce sens, l'allocation-retour (la moins intéressante pour les Etats), la formation professionnelle et la création d'entreprises de type industriel. Ces deux dernières mesures intéressent les deux gouvernements. Elles seraient réalisées sur la base

de crédits alloués à 40 % par l'Etat français et à 60 % de crédits privés garantis, les premiers avec un taux d'intérêt de 7 à 8 %, les seconds selon le taux au marché[11]. Pour les entreprises créées, le remboursement serait échelonné sur 10 années (et se ferait naturellement en Dinars, l'Etat algérien garantissant le remboursement en devises).

Du point de vue de l'Etat algérien, cela devrait assurer une "réinsertion" productive des émigrés. Une partie d'entre eux serait (la plus importante probablement) utilisée dans les unités de production du secteur public après avoir suivi une formation professionnelle dans l'un des onze centres programmés. Une seconde, celle qui disposerait d'un capital personnel minimal, créerait des entreprises industrielles de petite ou de taille moyenne, s'installerait à l'intérieur du pays, en dehors des zones déjà industrialisées, dans des sections de branches préalablement définies par le Plan. Elles auraient pour fonction de répondre aux besoins en biens industriels de leur zone d'implantation, d'assurer une plus forte intégration entre les divers secteurs de l'industrie et de créer des emplois.

Pour intéressante qu'elle soit, la mise en oeuvre d'une telle politique ne va pas sans soulever des problèmes attendant aux orientations fondamentales du pays. Le premier problème sur lequel on reviendra plus loin est celui de la dépendance technologique vis-à-vis de la France. Il est établi qu'en matière de formation, celle-ci se fait toujours sur la base de procédés-types, particuliers à certaines entreprises. Avec les CFPA, on risque de ne pas être éloigné de la "formation maison" (les expériences dans le domaine de l'habitat en Algérie le prouvent). Le second problème soulevé est celui des surcoûts imputables au choix des lieux d'implantation des entreprises, qui va les supporter. Le troisième problème est celui du coût social de cette insertion (il est prévu de les loger, de leur accorder un terrain, des avantages divers, notamment fiscaux). Le quatrième est celui de la dimension des entreprises dans un pays où l'option fondamentale s'articule autour du socialisme d'Etat. Est-ce que ces entreprises ne vont pas être la base objective d'un renforcement du capital privé au détriment du secteur public ? ne vont-elles pas avoir tendance à se conforter à la logique caractéristique du capital privé national (tirer le maximum au moindre effort en prenant partie des insuffisances ou des créneaux laissés par le secteur public), ne vont-elles pas engendrer des tensions sociales du fait même des avantages qui leur sont accordées dans une situation malgré tout marquée par une réduction des ressources de l'Etat (notamment du fait de la crise économique internationale).

Du point de vue de l'Etat français, le retour des immigrés[12] devrait indirectement permettre d'asseoir la coopération avec l'Algérie et partant avec d'autres Etats de la région. Il devrait indirectement permettre aux P.M.E. françaises de disposer d'un marché en expansion. Le retour peut être considéré comme une pièce maîtresse dans le redéploiement industriel français dans un contexte dominé par la lutte entre les formations sociales capitalistes du centre pour contrôler les pays du Tiers Monde.

Cela revient à amarrer solidement l'économie algérienne à l'économie française. Cela n'est pas sans rappeler certaines orientations contenues dans le plan de Constantine de 1959 ou dans les accords d'Evian.

Il est à craindre qu'une telle évolution mette à moyen terme l'Etat algérien dans une situation de dépendance dont il sera difficile de sortir. Une fois les unités installées, la dépendance technologique sera une donnée structurelle bien plus importante que celle qui caractérise la période actuelle.

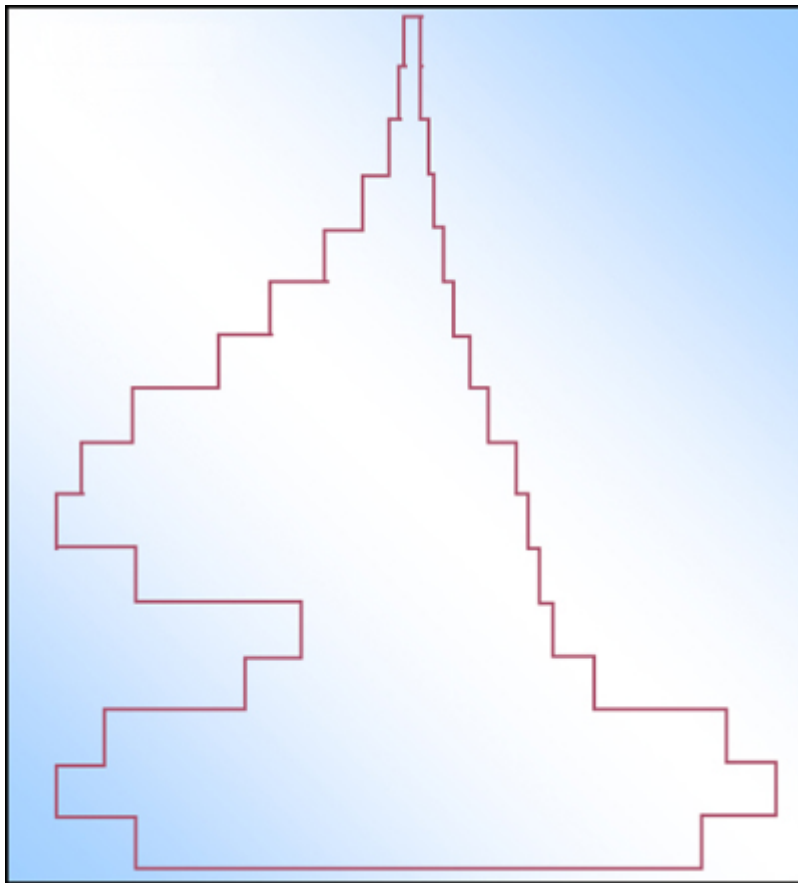
Mais cela suppose réglée une question qui ne l'est pas, celle de la collaboration de l'immigration à la réalisation des projets ; ce qui ne nous semble pas encore acquis. En effet, à quelques mois des échéances fixées par la lettre algéro-française de 1980, on est loin d'avoir 35.000 retours de travailleurs par an. Jusqu'en mars 1982, seulement 3.000 dossiers pour l'allocation retour ont été déposés ; il y a eu 50 demandes de formation professionnelle, et 200 demandes de création d'entreprises.

L'ensemble de ces éléments amène à se demander au fond s'il y a un problème d'insertion ou de retour et de réinsertion du point de vue de la totalité des immigrés. Est-ce que pour une partie d'entre eux déjà parfaitement insérée dans les deux sociétés auxquelles objectivement et subjectivement elles appartiennent, le problème ne serait pas tout autre, celui de l'adaptation continue par exemple. Est-ce que l'insertion" et la "réinsertion" ne concernent pas certaines composantes de l'immigration seulement. Dans ce cas lesquelles.

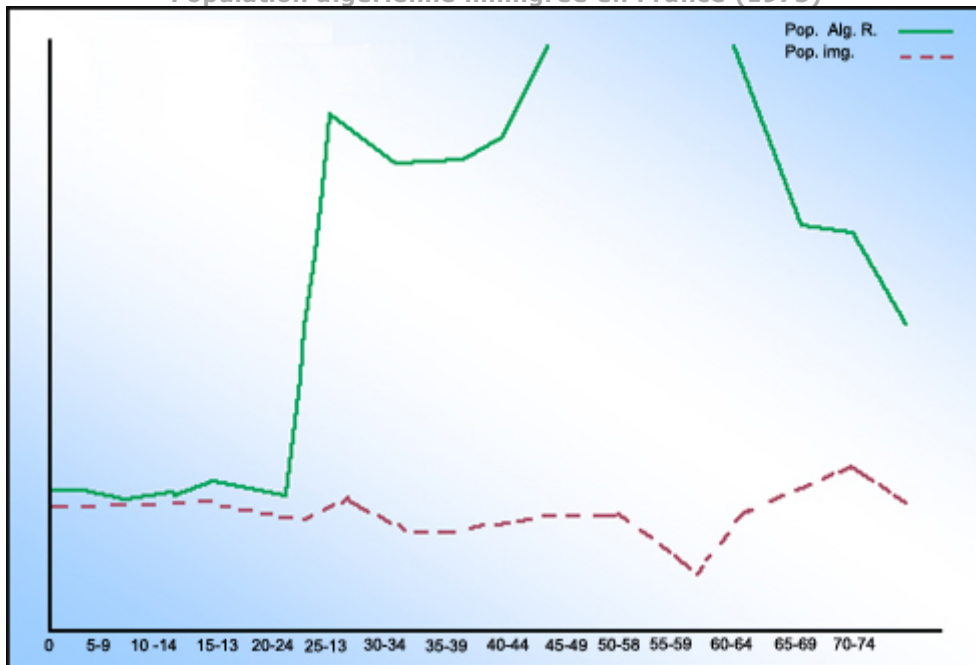
Ceci conduit au terme de cette contribution à poser deux questions. Si insertion ou réinsertion il y a, elle se ferait au profit de quelles forces sociales et avec quelles finalités sociales.

Il est regrettable que le mode d'élaboration des données et les analyses disponibles ne permettent pas d'avancer de réponses à ce type de questions.

**Pyramide des âges
Population algérienne immigrée en France (1975)**



Rapport de masculinité
Population algérienne résidente en Algérie (1977)
Population algérienne immigrée en France (1975)



Extraits d'un entretien avec une femme immigrée

Cf. Femmes et immigrées p. 125 et suite publication du Ministère du Travail et de la participation - 1979 - 286 p.

"Mme B. algérienne, vit en France depuis 20 ans. Elle a 6 enfants de 22 ans à 6 ans ; après la naissance du dernier, elle s'est faite stérilisée pour des raisons de santé. Son mari est manoeuvre et gagne 2.300 F par mois. Ils habitent un F5 dans un H.L.M. à Stains. Malgré les allocations familiales (1.500 F), il leur reste peu pour vivre, et ils ne parviennent pas à réunir les économies pour lesquelles ils étaient venus en France.

Avant le départ, aviez-vous l'intention de travailler ici ?

– Je n'avais jamais pensé à cela...

Souhaiteriez-vous travailler maintenant ?

– Oui, j'aimerais travailler, mon mari se fait vieux, il ne gagne pas assez, la vie est chère. Mais je ne peux pas, je n'ai pas de métier, rien, je suis trop vieille pour en apprendre un, on devrait s'occuper plutôt des jeunes. Ma fille, par exemple, a un C.A.P. de couture et elle ne trouve pas de travail. D'autre part, j'ai des difficultés de santé, les enfants aussi sont un handicap. Je ne peux pas, c'est trop tard pour moi".

Notes

[*] Enseignant. Chercheur au C.R.E.A.

[**] Communication présentée lors du colloque organisé par le C.N.R.S. à Grenoble en janvier 1983 : "l'immigration algérienne en France".

[1] La pyramide des âges est en annexe.

[2] Source : enquête INEAP 1980.

[3] Cf. courbe des rapports de masculinité.

[4] RGPH Français 1975.

[5] Source : enquête INEAP 1980.

[6] Source : enquête INEAP 1980.

[7] Même source. Ces chiffres nous paraissent fortement surestimés.

[8] Nous reprenons en annexe des extraits d'une interview qui nous paraît de ce point de vue fort édifiante.

[9] Source : RGPH 1975 et enquête INEAP 1980.

[10] Cf. (SEI) Propositions faites par le groupe de travail sur l'immigration.

[11] Il s'agit de créer en Algérie 11 CFPA ayant chacun une capacité de 30 personnes. La partie française prend en charge dans le cadre de la création d'entreprises les crédits d'équipement.

[12] De supports publicitaires aux produits français, ils se transforment en hommes-sandwichs de la politique française.

